



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE-
D'AZUR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R93-2018-049

PUBLIÉ LE 30 MAI 2018

SGAR PACA

R93-2018-05-28-001

ARRETE du 28/05/2018 arrêté conjoint du
préfet de la région PACA et du président du
conseil régional PACA portant nomination
des membres du comité régional de la
biodiversité de PACA



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRETE N° - DU 28 MAI 2018

Arrêté conjoint du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur portant nomination des membres du Comité régional de la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Le Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.371-3 et D.134-20 et suivants;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, notamment son article 16 ;
- VU le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- VU la délibération n°18-172 du 16 mars 2018 de la Commission permanente du Conseil régional désignant Madame Maud FONTENOY, Madame Béatrice ALIPHAT, Monsieur Philippe VITEL et Monsieur Jean-Bernard MION pour représenter le Conseil régional au sein du Comité régional de la biodiversité ;
- VU l'arrêté n°2018-61 du 26 février 2018 du Président du Conseil régional désignant Madame Anne CLAUDIUS-PETIT pour le représenter au sein du Comité régional de la biodiversité, en qualité de co-présidente ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 :

Il est créé en Provence-Alpes-Côte d'Azur un Comité régional de la biodiversité. Il est le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région.

ARTICLE 2

La présidence du Comité est assurée conjointement par le Président du Conseil régional et par le Préfet de région ou leurs représentants.

ARTICLE 3

La composition du Comité est fixée comme suit :

1/ Collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Maud FONTENOY, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Béatrice ALIPHAT, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Philippe VITEL, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Jean-Bernard MION, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Khaled BENFERHAT, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
- Marine MICHEL, Conseil départemental des Hautes-Alpes
- Jérôme VIAUD, Conseil départemental des Alpes Maritimes
- Lucien LIMOUSIN, Conseil départemental des Bouches du Rhône
- Andrée SAMAT, Conseil départemental du Var
- Christian MOUNIER, Conseil départemental de Vaucluse
- Daniel SPAGNOU, Commune de Sisteron, Association des maires des Alpes de Haute-Provence
- Henriette MARTINEZ, Commune de Saint-Léger-les-Mélèzes, Association des maires et présidents de communautés des Hautes-Alpes
- Honoré COLOMAS, Commune de Saint-André de la Roche, Association des maires des Alpes Maritimes
- Henri PONS, Commune d'Eyguières, Union des maires des Bouches-du-Rhône
- Florence LANLIARD, Commune de Plan-de-la-Tour, Association des maires du Var
- André ROUSSET, Commune de Lauris, Association des maires de Vaucluse
- Hervé SCHIAVETTI, Communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- Jacques DEMANSE, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- Hubert FALCO, Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
- Jean-Claude GAUDIN, Métropole Aix-Marseille Provence
- Christian ESTROSI, Métropole Nice-Côte d'Azur
- Francine MICHEL, Pays Gapençais
- Jean MANGION, Parc naturel régional des Alpilles
- Roland CHASSAIN, Parc naturel régional de Camargue
- Aline SALVAUDON, Parc naturel régional du Luberon
- Christian GROSSAN, Parc naturel régional du Queyras
- Jacques ESPITALIER, Parc naturel régional du Verdon
- Michel ROLLAND, Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Patricia DEMAS, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
- Michel GROS, Parc naturel régional de la Saint Baume
- Jean-Pierre RANCHON, Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du mont Ventoux

- Dominique ANCEY, Syndicat mixte du bassin des Sorgues
- Jacqueline ROUXEL, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance

2/ Collège de représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Corinne TOURASSE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Véronique FAJARDI, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Pascal JOBERT, Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
- Pascaline COUSIN, Direction départementale des territoires des Alpes de Haute-Provence
- Jean-Marc COURDIER, Direction départementale des territoires de Vaucluse
- Patrice FAUCHIER, Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes Maritimes
- Vincent CHERY, Direction départementale des territoires et de la mer du Var
- Bénédicte FRIER-MARCIEN, Direction départementale des territoires des Hautes-Alpes
- Isabelle VIDAL, Parc national des Ecrins
- Nathalie SIEFFERT, Parc national du Mercantour
- Florence VERDIER, Parc national de Port Cros
- François BLAND, Parc national des Calanques
- Marion BRICHET, Direction interrégionale de la mer
- Céline CABASSE, Office national des forêts
- François FOUCHIER, Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Jean-Louis BLANC, Délégation interrégionale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Céline MAURER, Agence Française pour la Biodiversité
- Gaëlle BERTHAUD, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse – Délégation de Marseille
- Alexandra MURIEL, Agence régionale de Santé
- Didier LAPARACHE, Etablissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

3/ Collège de représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région

- Sandrine FAUCOU, Chambre régionale d'agriculture
- Jean-Paul COMTE, Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles
- Olivier BEL, Confédération Paysanne PACA
- Françoise DESNUELLE, Centre régional de la propriété forestière
- Patrice BRUN, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- Isabelle DE SALVE-VILLEDIEU, Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers, sylviculteurs de PACA
- Frédéric-Georges ROUX, Association Forêt Bois Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Laurent GARDE, Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée
- Elodie BRUTINEL-LARDIER, Conservatoire botanique national alpin
- Philippe RENAUDI, Chambre régionale de commerce et d'industrie
- Gweltaz MORIN, Agences d'urbanisme
- Emmanuelle LASSE, Fédération des Schémas de cohérence territoriale
- Sandrine RABASEDA, SNCF réseau
- Isabelle ODONE-RAYBAUD, Réseau de Transports d'Electricité Méditerranée
- Delphine ORLANDO, VINCI Autoroute
- Marie-José ZORPI, Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse
- Jean-Michel BOCOgnano, Grand Port maritime de Marseille

- Michel OBERLINKELS, Caisse des dépôts et consignations Biodiversité
- Marie BEAREZ, Compagnie nationale du Rhône, Direction régionale
- Pierre BILLET, GRT Gaz Territoire Rhône Méditerranée
- Clara HENISSART-SOUFFIR, Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Ariane BEAUVILLAIN-BISQUERRA, EDF Hydro PACA, Direction Concessions Eau Environnement Territoires
- Richard LOYEN, Enerplan
- François MOREUX, Union régionale CFE-CGC PACA
- Benjamin KABOUCHE, Conseil économique, social et environnemental régional

4/ Collège de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, visés à l'article L. 141-3 du code de l'environnement, et de gestionnaires d'espaces naturels

- Mireille BENEDETTI, Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement
- Véronique SCOTTO, Ligue de protection des oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Marc MAURY, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Patricia LEVY-LEONESIO, France Nature Environnement PACA
- Jean JALBERT, Fondation de la Tour du Valat
- Chantal DANCETTE, Association régionale des fédérations de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Robert DURAND, Confédération Environnement Méditerranée
- Benjamin VAN HOOREBEKE, Surfrider Fondation Europe
- Camille BARBARA, Société Nationale de protection de la nature et d'acclimatation de France
- Nadia LOURY, Humanité et Biodiversité
- Gabriel NEVE, Office pour les insectes et leur environnement
- Catherine PIANTE, Fondation WWF France
- Christel SAVELLI, Fédération nationale des chasseurs
- Christine BALME, Réserves naturelles de France
- Jean-François JULLIARD, Greenpeace
- Florian COMPAIN, Les amis de la Terre
- Emmanuel FAURE, Mountain Wilderness France
- Christian ARTHUR, Société française pour l'étude et la protection des mammifères
- Alexandra SAPIN, Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement
- Sylvia LOCHON, Conservatoire botanique national alpin
- Anaïs CHERON, Réserve naturelle nationale de Camargue
- Jean-François SYS, Comité français UICN

5/ Collège de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées

- Marcel BARBERO, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- Gilles CHEYLAN, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- Thierry TATONI, Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale
- Sandrine RUITTON, Institut méditerranéen d'océanologie
- Carole BARTHELEMY, Laboratoire Population Environnement Développement, Aix-Marseille Université
- Sylvie VANPEENE, IRSTEA

- Vincent RIGAUD, IFREMER, Centre Méditerranée
- Katia DIADEMA, Conservatoire botanique national méditerranéen
- Anne MEDARD, Museum national d'histoire naturelle de Marseille

ARTICLE 4

Les membres du Comité sont désignés pour une durée de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 5

Les modalités de fonctionnement du Comité régional de la biodiversité seront définies dans un règlement intérieur adopté par le Comité.

ARTICLE 6

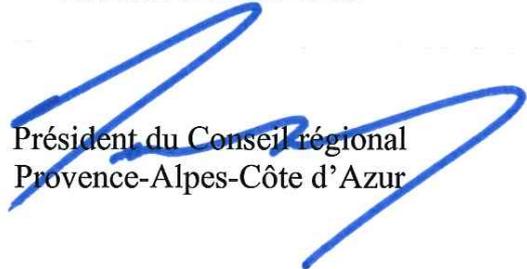
Le Secrétaire général pour les affaires régionales, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le Directeur général des services de la Région sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de sa notification aux intéressés.

Pierre DARTOUT


Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Renaud MUSELIER


Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur